

Assemblée communale du 31 mai 2022 à 20h00
à la salle communale de Granges

Présidence : M. Savio Michellod, Syndic

Présence

Ouverture de l'assemblée : 54 citoyennes et citoyens actifs, dont le Conseil communal in corpore. La majorité est à 28.

Excusés : M. et Mme Roberto Caamaño et Fabiola Wunderlin Caamaño
MM. André Droux et Ludovic Gabriel

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il salue la présence de M. François Genoud, Préfet.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 20 mai 2022, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout-ménage. A ce sujet et suite à la remarque d'un citoyen, M. le Président précise que la Poste a été contactée afin de s'assurer que les convocations soient bien distribuées dans tous les ménages. La Poste nous a assurés qu'elle ferait le nécessaire pour ce soit le cas.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Jacqueline Sutter et M. Louis Philipona sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

M. le Président fait part d'un changement au sein du Conseil communal. Mme Laurence Prizzi a quitté le Conseil communal après 6 années de fonction, pour des raisons professionnelles.

Elle s'occupait des dicastères des routes, de la santé, de la culture, du sport et des loisirs. Son engagement au Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) doit être particulièrement salué, puisque Mme Laurence Prizzi a été l'une des principales artisanes de l'intégration des deux EMS du district au sein du RSSV. Elle s'est aussi particulièrement impliquée en initiant le grand projet lié aux améliorations foncières. Le Conseil communal tient à la remercier pour son engagement.

Son successeur, M. Benoît Jordil, premier vient-ensuite de la liste « Entente communale » a été assermenté le 28 mars dernier. Il a participé à sa première séance du Conseil communal le 11 avril 2022. Il a la charge des dicastères des routes, de la culture, du sport et des loisirs. Le Conseil communal est pleinement satisfait de cette nouvelle collaboration.

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021**
- 2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2021 uniquement, de 89% à 79%**

2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de

89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

2.2 Rapport et préavis de la commission financière

2.3 Approbation

3. Comptes 2021

3.1 Comptes de fonctionnement

3.2 Comptes d'investissement

3.3 Présentation du bilan

3.4 Rapport de la fiduciaire

3.5 Rapport et préavis de la commission financière

3.6 Approbation

4. Remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche – Demande de crédit additionnel

4.1 Présentation

4.2 Rapport et préavis de la commission financière

4.3 Approbation

5. Présentation de la planification financière 2022-2026 et observations de la commission financière

6. Election d'un membre à la commission financière, en remplacement de M. Benoît Jordil suite à son élection au Conseil communal

7. Règlement du Fonds en faveur des jeunes apprenti-e-s et étudiant-e-s domicilié-e-s dans la commune de Granges

7.1 Présentation

7.2 Approbation

8. Rapports des commissions communales

8.1 Rapport de la commission d'aménagement

8.2 Rapport de la commission des naturalisations

8.3 Rapport de la commission de l'énergie

9. Informations communales

10. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021

M. Jérôme Lambert fait part de deux remarques. La première, il a envoyé un mail, en date du 13 décembre 2021, pour annoncer qu'il ne serait pas présent à l'assemblée et il ne figure pas dans les excusés.

La deuxième concerne le contenu de son mail dans lequel il a fait une remarque concernant l'assemblée du 29 juin 2021. Il demandait au Conseil communal de la lire en assemblée, ce qui n'a pas été le cas. Sa remarque a été lue par M. Frédéric Bracher dans les divers. Il attend toujours une réponse écrite, comme mentionné dans le procès-verbal du 14 décembre 2021.

M. le Président apporte les réponses suivantes. Par rapport à la lecture de la remarque de M. Jérôme Lambert, M. le Président explique que ce n'est pas le rôle du Conseil communal de se faire le porte-parole des citoyens qui ne sont pas présents à l'assemblée, raison pour laquelle le message n'a pas été lu. Quant à la réponse écrite, M. le Président prend note que M. Jérôme Lambert ne l'a pas reçue.

Avec ces deux remarques, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

2. Modification extraordinaire du coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques, pour l'année fiscale 2021 uniquement, de 89% à 79%

2.1 Diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Mme Christine Varone explique que pour la quatrième année consécutive, il est proposé à l'Assemblée communale une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 89% à 79% pour 2021.

Le résultat du compte de fonctionnement se solde par un produit de Fr. 335'281,18 avant la prise en compte de la baisse proposée ce soir. Cet excédent a pu être atteint notamment grâce à une gestion maîtrisée des dépenses, à des charges liées moins importantes que la projection budgétaire, ainsi qu'à l'encaissement d'impôts non prévisibles supérieurs aux attentes.

L'impact de cette modification s'élève à Fr. 269'708,50 et fixe le résultat net du compte de fonctionnement à Fr. 291'413,72, après la prise en compte également d'amortissements supplémentaires et de dissolutions de réserves.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Rüegg pour la lecture du rapport de la commission financière.

2.2 Rapport et préavis de la commission financière

Avec un coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, réduit de 89% à 79%, le résultat de l'exercice 2021 se solde par un excédent de revenus de CHF 291'413.72.

La proposition faite à l'assemblée, pour la quatrième année consécutive, est réaliste.

La commission financière préavise favorablement à cette proposition.

2.3 Approbation

M. Frédéric Bracher ne va pas se prononcer sur cette baisse extraordinaire, mais se permet de relater l'historique du taux d'imposition communal. En décembre 2016, l'assemblée communale a accepté une augmentation du taux d'imposition de 73% à 89% ; le vote a été très serré. Aujourd'hui, il constate que ce taux de 89% n'a été appliqué qu'une seule fois, puisque que 4 fois de manière consécutive le Conseil communal propose de le baisser à 79%, en raison d'éléments extraordinaires. M. Frédéric Bracher se demande si vraiment ces éléments sont extraordinaires puisque que c'est la 4^{ème} fois que cette baisse de taux est proposée.

Pour rappel, M. Béat Clerc avait proposé, lors de l'assemblée communale du 29 juin 2021, une entrée en matière d'une réduction du coefficient d'impôt adaptée à la bonne situation de la commune ; proposition qui a été refusée. La proposition consistait à fixer un taux intermédiaire par rapport aux finances sur le long terme. Il prend note qu'à chaque fois le Conseil communal dit qu'il s'agit d'éléments

extraordinaires, 4 fois de suite, et que le Conseil communal prend note de cet élément par rapport au taux d'imposition.

M. Frédéric Bracher a consulté le site du canton et a constaté que 103 communes ont un taux d'imposition affiché inférieur à celui de Granges. Notre commune se situe dans le 20% des communes ayant les taux les plus élevés. Compte tenu de cet élément, il se pose la question de l'attractivité du village par rapport aux appartements à louer et aux biens en vente. Il explique que s'il souhaite déménager, il regardera le taux affiché et pas le taux accepté par l'assemblée.

Il souhaite comprendre pourquoi 4 années de suite on a des résultats extraordinaires qui nous permettent de descendre de manière unique le taux d'imposition. Est-ce qu'on ne devrait pas se poser la question d'une baisse du taux de manière durable ?

Mme Christine Varone rappelle qu'elle a déjà donné un certain nombre d'éléments lors de l'intervention de M. Béat Clerc. Elle reconnaît que cette gestion dynamique peut susciter des questions. Néanmoins, ce sont des événements extraordinaires qui se sont répétés. Le Conseil communal aurait pu conserver le taux à 89% et thésauriser le résultat pour l'attribuer ensuite au capital propre. Toutefois, il a préféré proposer cette baisse et ainsi en faire profiter tous les citoyens.

Il ne faut pas oublier que le budget est établi avec le taux de 89% ce qui permet son équilibre. Ce sont vraiment des éléments liés aux rentrées fiscales et aux impôts imprévisibles qui permettent d'avoir un résultat tel que le Conseil communal peut présenter cette baisse du taux pour la 4^{ème} année.

En se référant à la planification financière qui sera présentée plus tard, Mme Christine Varone explique que les charges liées du district sont en augmentation, notamment avec la rénovation des bâtiments du RSSV, d'où un résultat négatif de 3.5% à 5.5% pour les années futures. En gardant le taux de 89% cela permet des perspectives pour le développement de projets communaux.

En relation avec le point de l'attractivité abordé par M. Frédéric Bracher, M. le Président explique que dans les petits immeubles qui se sont construits récemment, les appartements se sont très vite remplis. M. le Président ne pense pas qu'il y a des problèmes d'attractivité pour la commune.

Par rapport à cette gestion dynamique de l'impôt, M. le Président pense que, pour le citoyen, c'est le résultat qui compte puisqu'il est gagnant étant donné que c'est la 4^{ème} année que le taux est baissé de 10 points. Si le Conseil communal devait proposer une baisse d'impôt durable, celle-ci ne serait pas de 10 points ; le citoyen serait donc perdant avec cette façon de faire.

M. Laurent Savoy relève que si le Conseil communal veut une gestion dynamique, il doit aller jusqu'au bout de son raisonnement. Il a annoncé un bénéfice de plus de Fr. 291'000.00. Dès lors, l'impôt devrait être baissé à 70% pour cette année.

Mme Christine Varone explique que la proposition faite est aussi liée à la volonté de pouvoir alimenter le capital propre qui permettra, avec la nouvelle loi sur les finances communales, de pouvoir le cas échéant, combler un éventuel déficit. C'est une approche qui se veut prudente, mais dans tous les cas on ne pourra pas reprocher au Conseil communal de ne pas appliquer le principe de prudence.

M. Laurent Savoy trouve dommage que le Conseil communal n'ait pas le courage d'aller jusqu'au bout de sa politique de gestion dynamique.

Mme Christine Varone conclut en précisant que cette proposition semble correcte par rapport aux évolutions annoncées, tant au niveau de la commune que du district.

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que lors de sa séance du 9 mai 2022, le Conseil communal a approuvée la diminution du coefficient, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la diminution, pour l'année fiscale 2021 uniquement, du coefficient de l'impôt communal de 89% à 79% sur le revenu et la fortune des personnes physiques est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

3. Comptes 2021

3.1 Comptes de fonctionnement

Mme Christine Varone présente les comptes 2021 qui bouclent avec un total de Fr. 4'823'667.00 de charges et Fr. 5'115'081.00 de produits. L'exercice 2021 dégage un bénéfice de Fr. 291'413,72 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 42'435,30. Ce résultat inclut des dissolutions de réserves pour un total de Fr. 269'660,09 opérations nécessaires pour une mise en conformité à la norme MCH2 au 1er janvier 2022.

Abstraction faite de ces dissolutions, le résultat s'élèverait donc à Fr. 43'819,05. Il est dû pour l'essentiel à une gestion maîtrisée des dépenses, à des charges liées inférieures de Fr. 118'855.00 aux prévisions, ainsi qu'à l'encaissement d'impôts non prévisibles et supérieurs aux attentes.

Au niveau des charges, il convient de relever encore des amortissements supplémentaires de Fr. 43'819,05 sur deux actifs au bilan et au niveau des produits, la non-facturation du loyer du restaurant durant 6,5 mois en lien avec la pandémie.

Après les amortissements légaux et supplémentaires qui se montent à Fr. 247'388.00, le résultat permet la prise en compte d'une diminution extraordinaire du taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 79% en 2021. Cette diminution impacte le compte de fonctionnement à hauteur de Fr. 269'708,50.

L'approvisionnement et la protection des eaux sont des comptes qui s'équilibrent. Les attributions aux réserves s'élèvent à Fr. 46'800.00 pour l'approvisionnement en eau, et à Fr. 100'300.00 pour la protection des eaux. L'entrée en vigueur des nouveaux règlements, ainsi que la facturation des taxes de raccordement laissée en suspens expliquent ces attributions aux réserves.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 87%.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente Fr. 2'441'633.00, soit 48 % du budget de fonctionnement.

Mme Christine Varone commente les postes qui ont subi un écart significatif.

0. Administration

Les dépenses sont supérieures au budget de l'ordre de 11 %. Cette augmentation s'explique notamment par l'adaptation de la rémunération du Conseil communal dès le 1er mai, ainsi que des coûts informatiques supplémentaires, nécessaires pour le passage au QR-code, à MCH2 et d'autres mises à jour.

2. Enseignement et formation

Les frais liés à l'enseignement (cercle scolaire et cycle d'orientation) sont inférieurs au budget. Par contre, les coûts liés à l'accueil extrascolaire sont en augmentation de Fr. 38'000.00.

5 Affaires sociales

Augmentation de Fr. 33'000.00 par rapport au budget pour la participation aux prestations d'accueil de la petite enfance (crèches, mamans de jour).

9 Finances et impôts

Profitant du passage à MCH2, une revue détaillée des débiteurs a été effectuée. Un montant de Fr. 27'000.00 a été comptabilisé en pertes.

Des impôts non prévisibles sont supérieurs au budget :

- Impôt sur les prestations en capital (+ env. Fr. 7'000.00)
- Impôt sur les gains immobiliers (+ env. Fr. 35'000.00) et sur les mutations immobilières (+ env. Fr. 105'000.00)
- Contributions immobilières (+ env. Fr. 24'000.00)

Les impôts sur les personnes morales, plus particulièrement l'impôt sur le bénéfice, contient un montant de Fr. 141'000.00 relatif à la facturation de l'année 2019. Ces impôts vont fortement baisser suite à la réforme fiscale sur les entreprises.

Concernant le bâtiment de la Croix-Blanche, les coûts ont été maîtrisés bien qu'une réserve disponible de Fr. 18'000'00 pour divers entretiens ait été utilisée. Les recettes sont en légère baisse, notamment à cause de la suspension du loyer du restaurant pendant 6,5 mois sur 2021, en raison de la pandémie, et une vacance suite à des travaux pour la relocation d'un appartement.

La délégation de compétence de Fr. 30'000.00 n'a pas été utilisée.

La réserve de Fr. 220'000.00 pour le bâtiment de la Léchère 2 b n'a pas été activée en 2021.

3.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets 2021 se montent à Fr. 271'236,21 alors que le budget prévoyait Fr. 4'917'889,60.

Ce résultat inférieur au budget s'explique par différents reports des années précédentes et décalages d'investissements sur 2022 et au-delà, comme principalement l'immeuble Léchère 2 b pour un montant disponible en fin d'année de Fr. 3'290'784.90. L'investissement de l'étape 1 des améliorations foncières n'est que partiellement facturé à fin 2021.

L'investissement voté en 2021 pour le Ford Ranger n'a plus lieu d'être. Le financement a été repris par l'ECAB dans le cadre de la réorganisation du bataillon Sud. Les investissements du corps des sapeurs-pompiers sont donc clôturés.

3.3 Présentation du bilan

Mme Christine Varone commente le bilan au 31 décembre 2021 qui se présente comme suit :

	Actif	Passif
Patrimoine financier	3'523'559.00	4'243'186.00 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	2'589'008.00	801'900.00 Réserves obligatoires
		220'000.00 Réserves non obligatoires
		556'067.00 Capital propre
Bénéfice		<u>291'414.00</u>
	6'112'567.00	6'112'567.00

La dette nette par habitant s'élève à Fr. 2'630.00 au 31 décembre 2021.

3.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

3.5 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

Le 14 avril 2022, les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Fiduservices SA. En date du 10 mai 2022, ils ont été présentés à la commission financière, en présentiel, par le Syndic et la responsable du dicastère des finances, ainsi qu'un représentant de la fiduciaire. Lors de ce contact, l'un des réviseurs, M. Corminboeuf, a présenté le déroulement et la démarche de la révision. Il a répondu aux questions de la commission financière et se tient à sa disposition.

Comptes de fonctionnement

La Commune de Granges applique les principes de la nouvelle norme comptable MCH2 dès le 1^{er} janvier 2022. Cette nouvelle norme ne permet plus de faire des réserves sur les amortissements, ni d'avoir des réserves latentes au bilan. Les comptes 2021 ont été retraités afin d'intégrer ces principes comptables. En faisant abstraction des impacts comptables de ce retraitement, le résultat du compte de fonctionnement est meilleur d'environ CHF 65'000.-, par rapport au budget, tout en ayant baissé le taux d'impôt des personnes physiques de 89% à 79%.

La mise en application des nouveaux règlements en lien avec l'approvisionnement et l'épuration des eaux a permis la facturation des taxes de raccordement en suspens, et ainsi d'alimenter les réserves relatives.

Le poste des impôts a enregistré des rentrées plus conséquentes que prévu au budget. Les principaux postes qui présentent des écarts sont les suivants :

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 101'616.65)
- L'impôt sur les gains immobiliers et les plus-values (+ CHF 104'624.45)
- L'impôt sur les mutations immobilières (+ CHF 34'848.75)

Soit un montant total de CHF 241'089.85.

Pour la 4^e année consécutive, le taux d'imposition a pu être baissé de 89% à 79%. Cette situation réjouissante pourrait amener une réflexion sur le taux d'imposition de notre Commune.

Compte d'investissement

Tous les investissements sont en cours, hormis celui concernant les véhicules de la police du feu qui a été clôturé à fin 2021.

Bilan au 31 décembre 2021

Le bilan au 31 décembre 2021 fait état d'une fortune de CHF 556'067.47 avant le report du bénéfice de l'exercice 2021.

Préavis de la commission financière

La commission financière préavis favorablement les comptes 2021 tels qu'ils nous ont été présentés.

Remerciements

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement, et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons nos caissières, Mesdames Beaud et Prélaz, ainsi que Madame Varone, pour la bonne tenue des comptes et leur présentation.

3.6 Approbation

La parole n'étant pas demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2021 sont soumis au vote et sont acceptés par 47 oui, soit à l'unanimité (le Conseil communal ne peut pas prendre part au vote, selon l'article 18, alinéa 3, de la loi sur les communes).

M. le Président remercie l'Assemblée communale pour la confiance accordée.

4. Remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche – Demande de crédit additionnel

4.1 Présentation

M. Stéphane Dorthe explique que le chauffage du bâtiment de la Croix-Blanche est en fin de vie. La possibilité de le coupler avec celui du bâtiment de la Léchère 2 b a été analysée. Toutefois, cette solution n'a pas été retenue car trop complexe et onéreuse à mettre en œuvre. En effet, il aurait fallu creuser la route pour amener des conduites pour la mise en place de 2 sondes géothermiques. Le mode de chauffage retenu est l'installation de 3 pompes à chaleur air-eau dans le local existant. Cette solution est la meilleure tant d'un point de vue économique que réalisable.

Mme Christine Varone précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, l'immeuble de la Croix-Blanche est intégré au patrimoine financier. Cela signifie qu'il est valorisé à sa valeur vénale. Le coût du chauffage sera intégré dans cette valeur ; il n'y aura donc pas d'impact au niveau du compte d'investissement. En ce qui concerne le compte de fonctionnement, il y aura uniquement l'impact de la charge d'intérêt, si un emprunt est contracté. La demande de crédit additionnel n'inclut pas les subventions, qui seront bien entendu demandées, par souci de prudence. Nous n'avons en effet pas l'assurance de la disponibilité des fonds au moment de la demande. Il est important de relever que cet immeuble dégage un produit annuel de plus de Fr. 62'000.00.

L'assainissement de ce chauffage est devisé à Fr. 198'000.00 TTC.

Crédit d'investissement voté en AC du 15.12.2020	113 000.00
Crédit additionnel	85 000.00
Coût total	198 000.00

Budget de fonctionnement 2022 :	
La charge d'intérêt éventuelle dépendra du marché et du besoin de trésorerie.	
Route de la Léchère 1- Croix Blanche (Comptes 9630)	
Loyers	92 000.00
Charges d'entretien	-29 379.45
Résultat	62 620.55

M. Frédéric Bracher constate que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2020, un crédit d'investissement de Fr. 113'000.00 a été voté et accepté pour le changement urgent du chauffage. Maintenant, le Conseil communal revient avec une demande

de crédit complémentaire qui représente 75% du prix initial demandé. Dès lors, M. Frédéric Bracher se pose des questions sur la forme. Est-ce que le dossier présenté en 2020 était suffisamment préparé ?

M. le Président explique que depuis l'assemblée de décembre 2020, les choses ont passablement évolué. La mise en place d'un chauffage en commun avec le bâtiment de la Léchère 2 b ne pouvant se faire, le Conseil communal a revu le projet de manière complète. Comme expliqué par M. Stéphane Dorthe, la solution proposée ce soir est la meilleure vu la configuration des lieux. A relever que le chauffage actuel date des années 2000.

Mme Christine Varone indique que cette situation est aussi liée à l'évolution du bâtiment de la Léchère 2 b qui a pris du temps avant de démarrer en raison, entre autres, de la pandémie. Du moment où le Conseil communal avait présenté le changement de chauffage, il avait imaginé pouvoir trouver des synergies avec le bâtiment de la Léchère 2 b. Néanmoins, le bureau chargé de l'installation du chauffage de la Léchère 2 b a fortement déconseillé l'option qui avait été retenue à l'époque. En effet, le bâtiment de la Croix-Blanche étant équipé de radiateurs en haute température, il est plus compliqué de gérer de la haute température avec de tels volumes (immeuble de la Croix-Blanche et bâtiment de la Léchère 2b).

M. Christophe Letellier demande si la commission de l'énergie a été consultée dans ce processus, et si le Conseil communal a envisagé l'option des sondes géothermiques.

M. Stéphane Dorthe répond que oui. Le bâtiment de la Léchère aura des sondes géothermiques. Toutefois, pour des raisons financières et de mise en œuvre, cela n'a pas été possible d'ajouter 2 sondes pour l'immeuble de la Croix-Blanche. De plus, le bâtiment de la Léchère 2 b aura le label Minergie P, alors que l'isolation de l'immeuble de la Croix-Blanche date de 2000.

Du moment que le changement du chauffage portait sur des éléments techniques, M. le Président précise que la commission de l'énergie n'a pas été consultée.

M. Rodolphe Aeschlimann est satisfait que l'option retenue soit l'installation des pompes à chaleur. Cette solution sera moins onéreuse.

Vu que l'immeuble est mal isolé, M. Stefano Marengo demande quelle est la vision à long terme pour améliorer cet aspect-là. M. Stéphane Dorthe répond que les rénovations se feront petit à petit, bâtiment par bâtiment.

M. Laurent Savoy demande si une étude a été faite pour une rénovation complète du bâtiment (chauffage, toiture, fenêtres et façades), afin de toucher une enveloppe globale de subventions. Car si on fait du saucissonnage, on n'obtient rien du tout. Est-ce que ça ne serait pas mieux de faire l'enveloppe globale ?

M. Stéphane Dorthe répond que l'on peut saucissonner les travaux tant qu'on veut, cela ne changera rien. En effet, pour le changement du chauffage, c'est une subvention spécifique. Le toit, les fenêtres et les façades ont également des subventions bien spécifiques pour le bâtiment et on peut aller par niveau de CECB. Cela signifie que si on augmente de 3 classes, on aura une subvention différente que si on augmente de 2 classes.

M. Laurent Savoy demande s'il existe un CECB. M. Stéphane Dorthe explique qu'un CECB existe, mais que celui-ci est peut-être échu. M. Laurent Savoy pense qu'il est indispensable d'être en possession du CECB pour que l'assemblée puisse décider en toute connaissance de cause. Le crédit demandé est tout de même important. Un tel document peut être réalisé très rapidement auprès d'un bureau d'ingénieurs.

Si on reprend le problème à la base et que l'on fait l'isolation des façades, que l'on change les fenêtres et le chauffage, des subventions très importantes seront octroyées. Si on ne fait que le chauffage, M. Laurent Savoy explique qu'on se prive de subvention.

M. le Président fait savoir que la question de rénover l'entier du bâtiment en une seule fois a été analysée. Le Conseil communal aurait bien aimé faire tous les investissements en même temps. Cependant, il y a des conséquences fiscales qui en découlent, raison pour laquelle les travaux vont être échelonnés. Vu l'investissement en cours pour le bâtiment de la Léchère 2 b, l'isolation du bâtiment de la Croix-Blanche viendra dans un 2^{ème} temps.

4.2 Rapport et préavis de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

La commission financière a pris connaissance des raisons qui ont entraîné la demande de ce crédit additionnel de CHF 85'000.- et le préavise favorablement.

4.3 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président indique que lors de sa séance du 9 mai 2022, le Conseil communal a accepté la demande de crédit additionnel, à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la demande de crédit additionnel de Fr. 85'000.00 pour le remplacement du chauffage de l'immeuble de la Croix-Blanche est soumise au vote et est acceptée par 46 oui, 0 non et 8 abstentions.

5. Présentation de la planification financière 2022-2026 et observations de la commission financière

Mme Varone présente la planification financière 2022-2026 qui, telle que connue à ce jour, laisse apparaître une situation supportable pour nos finances à moyen terme.

Elle tient compte notamment de l'augmentation des charges liées, des amortissements et coûts consécutifs à l'extension des bâtiments du cycle d'orientation, y compris le projet de piscine, ainsi que la transformation du bâtiment du RSSV. Les charges futures du RSSV, établies sur la base de la clé veveysanne 2022, impactent significativement les charges des nouveaux investissements. Des projets à portée communale restent toutefois envisageables.

À l'horizon 2026, les charges des nouveaux investissements du district représentent le tiers de toutes les charges des investissements acceptés.

Le plan financier a été approuvé par le Conseil communal. Il est présenté à l'assemblée communale pour information.

M. Bernard Rüegg donne lecture des observations de la commission financière.

La commission financière a examiné la planification financière 2022 - 2026 établie par le Conseil communal.

La planification tient compte des directives du canton au niveau de l'évolution des produits. Cette position semble prudente. Ce fait, couplé à une bonne maîtrise des charges, devrait permettre de relativiser la dégradation du résultat présenté.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et tout particulièrement la responsable du dicastère des finances, Madame Varone, pour l'établissement de ce plan financier.

6. Election d'un membre à la commission financière, en remplacement de M. Benoît Jordil suite à son élection au Conseil communal

M. le Président annonce que plusieurs personnes ont annoncé leur intérêt à rejoindre cette commission :

- M. Börlin Jean-Marc
- M. Gabriel Ludovic

M. Börlin Jean-Marc se présente et fait part de ses motivations à rejoindre la commission financière.

M. Gabriel Ludovic étant excusé, c'est Mme Christine Varone qui fait part à l'assemblée de sa motivation.

Etant donné que le nombre de candidatures dépasse le nombre de sièges à pourvoir, M. le Président explique qu'il est procédé à une élection. Le Conseil communal n'émet pas de recommandation de vote.

Premier tour d'élection

Après le dépouillement, M. le Président annonce les éléments suivants :

- | | |
|--|----|
| a) nombre de bulletins distribués; | 54 |
| b) nombre de bulletins rentrés; | 54 |
| c) nombre de bulletins nuls; | 0 |
| d) nombre de bulletins blancs; | 0 |
| e) nombre de bulletins valables; | 54 |
| f) majorité absolue de bulletins valables; | 28 |
- g) noms des personnes candidates ayant obtenu des voix dans l'ordre et avec l'indication de leur nombre de voix :
- M. Gabriel Ludovic 31 voix
 - M. Börlin Jean-Marc 23 voix

M. le Président proclame élu M. Gabriel Ludovic qui a obtenu la majorité absolue.

Au nom du Conseil communal, M. le Président félicite M. Gabriel Ludovic pour son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette commission financière. Il remercie également M. Börlin Jean-Marc pour son intérêt à cette fonction.

7. Règlement du Fonds en faveur des jeunes apprenti-e-s et étudiant-e-s domicilié-e-s dans la commune de Granges

7.1 Présentation

Conformément à la Loi sur les communes, le règlement du Fonds en faveur des jeunes apprentis et étudiants domiciliés dans la Commune de Granges, qui est défini comme un règlement de portée générale, est soumis ce soir pour approbation.

Pour rappel, lors de l'assemblée du 14 décembre 2021, la donation de la Fondation « Rente Pierre Vienne » a été acceptée. La commune a reçu les fonds issus de la liquidation de la Fondation. Le montant de Fr. 105'612,50 est inscrit au bilan au 31 décembre 2021. La création du fonds et le règlement proposé ce soir s'inscrivent dans la volonté du fondateur qui souhaitait une participation au financement d'études.

Pour l'élaboration de ce règlement, un groupe de travail composé de Mme Anouck Vienne, de M. André Droux et de Mme Christine Varone s'est réuni à plusieurs reprises. Mme Christine Varone les remercie pour leur engagement.

Ce règlement a été soumis au Service des communes ainsi qu'à la Direction de la formation et des affaires culturelles. Il a été préavisé favorablement par ces deux instances.

Mme Christine Varone fait part des éléments essentiels du règlement à savoir :

- Son but : encourager les jeunes à accomplir leur formation pour un premier métier en leur octroyant un prêt
- L'idée retenue : pérenniser le capital pour offrir cette possibilité à long terme
- Les bénéficiaires : premier métier, être âgé de moins de 28 ans
- Présentation d'une demande de prêt : la personne présente un dossier contenant diverses pièces justificatives
- La convention de prêt : le paiement est conditionné à la signature d'une convention
- La durée maximale du prêt : 12 ans ce qui permet une certaine flexibilité

Une commission, composée de 5 à 7 membres sera créée. Elle siègera au moins une fois par année et décidera de l'attribution du prêt.

Ce règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Direction de la formation et des affaires culturelles.

7.2 Approbation

Avant de passer au vote, M. le Président fait savoir que le Conseil communal a, dans sa séance du 6 septembre 2021, approuvé ce règlement, à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le règlement du Fonds en faveur des jeunes apprenti-e-s et étudiant-e-s domicilié-e-s dans la commune de Granges est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

8. Rapports des commissions communales

8.1 Rapport de la commission d'aménagement

M. Vincent Michellod, Président de la commission de l'aménagement donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

8.2 Rapport de la commission des naturalisations

M. Jean-Pascal Ubertini, Président de la commission, donne lecture du rapport.

En 2021, nous n'avons eu aucune demande de naturalisation en raison de la pandémie.

Notre séance constitutive s'est déroulée le 30 juin à la salle communale. Le but de cette séance étant de faire connaissance et d'expliquer le fonctionnement de la commission.

A cette occasion nous avons nommé Mme Sandra Droux comme secrétaire et moi-même au poste de président.

En janvier 2022, Mme Nicole Stämpfli a quitté la commission suite à son départ de la commune. Comme nous sommes encore 7 membres, le conseil communal n'a pas jugé nécessaire d'élire une autre personne.

8.3 Rapport de la commission de l'énergie

Mme Annelore Kleijer, Présidente de la commission de l'énergie, donne lecture du rapport. Celui-ci est joint en annexe de ce procès-verbal et en fait partie intégrante.

9. Informations communales

Aménagement du territoire

Réponse à M. Georges Lugon et compétences des communes dans le cadre des demandes de permis de construire.

Depuis l'acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire, la densification est de rigueur et imposée par la loi. Dès lors, dans le cadre de la révision complète d'un PAL, des critères stricts concernant cette densification sont donnés par le canton. Pour ce qui concerne l'IBUS, l'indice minimum est de 0,6 dans les zones à faible densité. Lors de la révision de son PAL, la commune de Granges a dû s'y soumettre et respecte donc le minimum requis pour cet indice. Différents éléments déterminants dans la loi cantonale sont donnés et notre RCU les prend en compte. Il est possible pour certains d'être plus sévères tant que cela ne va pas à l'encontre de la loi lorsqu'elle établit des minimums ou des maximums, tel que justement le minimum de 0,6 d'IBUS.

Un propriétaire déposant une demande de permis de construire sur sa parcelle doit respecter les lois en vigueur. Ces lois sont d'ordre communal ou cantonal, et dans le cas des parcelles hors zone, elles sont fédérales. Dès lors, lorsqu'un dossier est déposé à la commune, cette dernière contrôle que tous les documents soient complétés et déposés, et elle analyse le dossier sous l'angle du plan d'aménagement local et du RCU. Il y a également certains éléments qui sont analysés par la commune hors réglementation communale, surtout s'ils concernent les distances réduites de l'article 82 ReLATeC. En effet, à ce moment-là, une convention de dérogation aux limites de fonds doit être intégrée au dossier. De plus, s'il y a une dérogation à un article de loi communale ou cantonale, il doit également paraître.

Cependant, la commune ne va pas se substituer aux différents services du canton qui ont chacun leurs compétences propres, sinon à quoi serviraient ces services. Dès lors, lorsqu'un dossier est conforme à notre PAL et au RCU, la commune ne peut pas le préavis défavorablement. Concernant des non-conformités cantonales. La commune peut exprimer des remarques qui seront ensuite analysées par les services compétents qui eux pourront ensuite émettre des préavis défavorables à l'encontre du projet. Il est possible d'avoir pour un projet un préavis favorable avec ou sans condition de la part de la commune, mais avec des préavis défavorables des services du canton.

C'est ensuite à la préfecture de statuer sur chaque préavis. Elle va ensuite, en général, demander des modifications du projet afin de le mettre en conformité avec les préavis des services. Si les modifications permettent de donner des préavis favorables et qu'elles sont mineures, le permis peut être délivré. Mais

si elles sont majeures, le dossier est remis à l'enquête et recommence le processus de contrôle des différents organes compétents.

Si des oppositions ont été déposées, les opposants sont informés par la préfecture de la suite du dossier, qu'il s'agisse de l'octroi du permis avec une possibilité de faire recours, d'une remise à l'enquête du dossier ou du refus du permis.

Concernant la possibilité de mettre en place de nouvelles réglementations sur les zones à faible densité, la mise en place d'un PAD dans des périmètres déjà construits n'est pas adéquate. Cela demanderait une modification du PAL, voire une révision complète (décision du canton), avec la création du PAD qui demande du temps et de l'argent, autant pour la commune que pour les propriétaires concernés dans le périmètre en question. A contrario, la mise en place de règles plus « strictes » dans ces zones peut se faire via une modification du RCU dans les articles concernés. Cela nécessite également une modification du PAL.

Police intercommunale

La commune de Granges étudie l'introduction d'un règlement de police, pour 2023 ou 2024, en collaboration avec les communes d'Attalens, Bossonnens et Remaufens. Notre objectif est de permettre la mise en place d'un service de sécurité, chargé de la mise en œuvre du futur règlement, en coordination avec les 4 communes de la Basse-Veveyse. Ainsi, il sera possible d'optimiser le fonctionnement de ce service et de répondre à des demandes de citoyens.

Vidéosurveillance

Le règlement sur la vidéosurveillance relatif aux abords du bâtiment communal (l'entrée des toilettes publiques) a été approuvé. Ces WC avaient été fermés en raison de très régulières déprédations. Ces toilettes seront donc réouvertes, d'ici quelques jours, sous surveillance la nuit et le week-end.

Plan directeur régional et Agglo Rivelac

Les travaux en lien avec le plan directeur régional avancent bien, puisque le 2^{ème} volet, opérationnel, a été mis en consultation le vendredi 27 mai. M. le Président invite chacun à en prendre connaissance et à faire part des éventuelles remarques. Une séance d'information se déroulera à la salle de sport des Etoiles à Attalens, le 22 juin prochain à 20h00.

La commune de Granges est également partie prenante de l'agglomération Rivelac et bénéficiera d'éventuels soutiens fédéraux lorsqu'il s'agira de financer des infrastructures en lien avec la mobilité. Le projet Rivelac sera déposé en 2025, et les éventuels projets seront réalisés, s'ils sont validés par le Conseil fédéral, dans une dizaine d'années.

Notre lien avec la Riviera est essentiel et l'horaire 2023 des transports publics en est une belle preuve. M. le Président invite chacun à prendre connaissance de la nette amélioration de la desserte pour notre commune, avec un bus par heure (renforcement aux heures de pointe en semaine) de 6h00 à minuit, week-end compris, en direction de Palézieux ou de Vevey.

Cybersécurité

Faisant suite à la dernière assemblée communale, M. le Président apporte quelques précisions. Un plan de défense existe en cas d'attaque. Les données de la commune sont stockées dans des datacenters certifiés Tier4 (niveau de sécurité le plus élevé) et disposant de toutes les mesures d'infrastructures serveurs et réseaux, de sauvegarde, d'antivirus et des mises à jour nécessaires. Notre prestataire, Data Consulting, est également assuré (assurance Cybersécurité).

Amélioration du site internet

Quelques modifications ont été apportées à notre site internet afin d'améliorer encore la communication, conformément à l'engagement pris dans le cadre du programme de législature :

- Ajout d'un agenda signalant les dates importantes pour la commune
- Ajout d'un pop-up pour mettre en évidence les informations importantes
- Ajout d'une page avec le suivi des objectifs de la législature

Par contre, le Conseil communal a décidé de ne pas mettre en place de Newsletter par manque de ressources, ni la possibilité de s'abonner à des mises à jour du site internet en raison du coût s'élevant à Fr. 1'320.00.

Circulation à Granges

A la demande de M. Frédéric Bracher, et comme cette question revient régulièrement, M. le Président explique que le Conseil communal a analysé la question de la circulation et du bruit à Granges. La réponse détaillée sera envoyée à M. Frédéric Bracher.

Il ressort des différentes études menées (TCS et MGI) que la circulation est en augmentation au cours de la dernière décennie, passant de 1'000 véhicules par jour en 2010, à 1'400 véhicules en 2021. Concernant le respect des limitations de vitesse, il est constaté que, d'une manière générale, celles-ci sont respectées, selon la norme V85. A noter que la sortie du village, en direction de Palézieux, reste un lieu sensible ; le Conseil communal reste attentif à cette situation.

Quant au bruit, la compétence appartient aux services cantonaux qui se basent sur des mesures et des estimations qui sont consultables en ligne sur le cadastre du bruit. Il ressort des contacts pris avec les services cantonaux concernés que le bruit routier n'est pas un problème à Granges.

Loi sur la défense incendie et les secours

Certaines communes ont soumis à leur législatif les statuts de l'association « secours sud fribourgeois » pour approbation. Cette association regroupera les ambulances et les sapeurs-pompiers pour les trois districts du sud du canton, soit la Glâne, la Gruyère et la Veveyse.

Sur cette question, la commune de Granges a décidé de maintenir la ligne qu'elle a toujours tenue et présentera ces statuts à l'assemblée de décembre. La raison de cette décision est que la commune a d'emblée émis le souhait de connaître les conséquences financières de ce projet avant de le soumettre à la commission financière puis à l'assemblée communale.

En effet, selon l'article 72 de la loi sur les finances communales, la commission financière examine les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal, ce qui est le cas pour ces statuts. Or, en l'absence de budget, le Conseil communal aurait été dans l'impossibilité de répondre aux questions de la commission financière.

Toutefois, le Conseil communal est satisfait du maintien à long terme de la caserne de Granges (base de départ). Les investissements consentis dans notre CSPI ces 10 dernières années, tout comme les compétences reconnues de nos sapeurs-pompiers ont sans doute pesés dans la balance.

Bâtiment de la Léchère

Mme Christine Varone fait part de l'avancement des travaux. Démolie en mars dernier, l'ancienne grange de la Léchère a laissé sa place à notre futur bâtiment communal. Le chantier a été officiellement lancé en réunissant les différents acteurs du projet autour de la « première pierre ».

Selon le planning établi par la direction de chantier, la société MPS Constructions SA, la remise du bâtiment est prévue pour le printemps 2023, sous toute réserve.

Le Conseil communal a par ailleurs exprimé sa volonté de favoriser, dans la mesure du possible, les entreprises locales tout en veillant au suivi du budget et en respectant les critères liés aux marchés publics. La hausse des prix des matériaux et les problématiques d'approvisionnement ajoutent une contrainte supplémentaire à ce projet.

Passée l'étape de la démolition, la première adjudication importante a été confiée à l'entreprise Grisoni pour la partie construction béton. Le radier a été coulé la semaine dernière.

La commission de bâtisse se réunit régulièrement avec la direction des travaux, dans un climat de confiance et de bonne collaboration.

Sondage sur la gestion des déchets

Mme Fabienne Dietrich fait un retour sur le sondage envoyé concernant la gestion des déchets.

Un bon tiers des ménages a répondu (162 réponses sur env. 400 ménages), le sondage peut donc être considéré comme étant représentatif et démontre également l'intérêt pour cette problématique de gestion des déchets. Les points principaux qui ressortent sont les suivants :

- Les habitants sont plutôt satisfaits de la gestion des déchets
- Plus de 70% des habitants souhaitent le maintien d'une collecte des ordures ménagères au village
- Les habitants se rendent au moins deux fois par mois à la déchetterie
- Les horaires de la déchetterie semblent un peu restreints, surtout pour la collecte des déchets verts (compost ou gazon)
- Pour les personnes à mobilité réduite, un petit coup de main de temps en temps serait bienvenu
- Les éco-points sont perçus comme un concept intéressant, mais les habitants ne souhaitent clairement pas une augmentation des taxes.

Mme Fabienne Dietrich remercie toutes les personnes qui ont participé à ce sondage. Le résultat du sondage est en ligne sur le site internet de la commune.

M. Frédéric Bracher trouve très intéressant la possibilité d'avoir un sondage afin d'impliquer la population.

Fondation du Châtelet

Mme Kimberly Castelberg lance un appel. La nouvelle Fondation du Châtelet vient de se constituer. Le comité est composé d'un Conseiller communal par commune (Attalens, Bossonnens et Granges), et sera complété avec un Senior de chaque commune. Mme Kimberly Castelberg annonce qu'une personne est recherchée pour Granges avec des compétences dans le domaine de la construction, du bâtiment ou de l'immobilier. Toute personne intéressée peut contacter Mme Kimberly Castelberg ou l'administration communale.

10. Divers

M. Grégoire Demaurex remercie le Conseil communal de mettre à disposition la salle communale à Mme Léa Bourguet qui donne des cours de français aux personnes ukrainiennes qui résident à Granges.

M. le Président complète en indiquant que Mme Léa Bourguet est également soutenue par le cercle scolaire pour la fourniture du matériel.

M. Jérôme Lambert, en tant qu'organisateur privé, invite l'assemblée à participer à la rencontre citoyenne qui se déroulera le 21 juin prochain à 20h00. Le thème de cette soirée est la valorisation du centre du village. Ce sera l'occasion pour chacun de discuter et de faire part de ses idées, propositions...

En tant que membre de la commission d'aménagement, M. Vincent Michellod est interpellé par cette initiative dont il prend connaissance ce soir. Il constate que M. Jérôme Lambert n'était pas présent à la séance d'information organisée par la commune. Cela aurait été l'occasion pour lui de faire part de ses remarques. M. Vincent Michellod voudrait éviter que cette rencontre citoyenne devienne un débat entre M. Jérôme Lambert et le bureau RWB, puisque M. Jérôme Lambert travaille dans le domaine concerné. M. Vincent Michellod trouverait mal venu que les gens qui assistent à cette rencontre soient appelés à se prononcer.

De plus, dans le cadre du processus démocratique qu'il y a dans les institutions, la commission d'aménagement n'a pas été approchée. Une information sur cette rencontre citoyenne aurait été appréciée. Au vu de tous ces éléments, M. Vincent Michellod a de la peine à s'inscrire dans cette démarche.

En ce qui concerne la séance d'information du 8 mars, M. Jérôme Lambert explique qu'il était à l'étranger et qu'il s'est excusé. M. Jérôme Lambert ne va pas présenter quoi que ce soit lors de cette rencontre citoyenne. Il va agir au même titre que les autres citoyens présents. L'idée de cette rencontre est de pouvoir débattre de propositions et de réunir un maximum d'avis, pour ensuite les transmettre au Conseil communal. M. Jérôme Lambert précise bien qu'il ne fait pas cette séance pour donner son avis.

M. le Président précise que pour le Conseil communal, le but de ces rencontres citoyennes c'est de faire émerger des nouveaux projets. En l'occurrence, le projet de la valorisation du centre du village est issu d'une séance participative organisée pour le bâtiment de la Léchère 2 b. A cette occasion, plusieurs citoyens avaient exprimé leur souhait que le Conseil communal analyse également le centre du village, ce que le Conseil communal avait accepté. Il est bien évident qu'à ce stade du projet, celui-ci peut encore évoluer, mais l'objectif ce n'est pas d'en changer l'esprit, ni de discuter des détails.

M. le Président pense que la population ne doit pas systématiquement revenir sur les projets proposés par le Conseil communal. Ce n'était pas le souhait du Conseil communal lorsqu'il a émis l'idée de ces rencontres citoyennes. Cependant, il accepte la proposition de M. Jérôme Lambert et il verra bien ce qu'il en ressort.

M. Jérôme Lambert tient à préciser qu'il a signalé sa volonté d'organiser cette rencontre au Conseil communal au début du mois de mai. Il pense que c'était au Conseil communal d'avertir la commission d'aménagement plutôt que lui.

M. le Président précise que du moment qu'il s'agit d'une initiative privée, c'est à M. Jérôme Lambert d'entreprendre les démarches nécessaires pour donner l'information. Le rôle du Conseil communal se limite à envoyer le tout-ménage pour éviter des frais ; ceci a été dit dès le départ.

M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier Mme Christine Varone pour la préparation et la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Christel Prélaz, Patricia Gabriel, et à M. Yanick Ruchti pour la préparation de la salle.

L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 22h15.

Le Président



Savio Michellod

La Secrétaire



Patricia Gabriel

Annexes :

- Rapport de la commission d'aménagement
- Rapport de la commission énergie et environnement

Commune de Granges-Veveyse

Commission d'aménagement du territoire

Rapport d'activités 2021

Sommaire

1. Nouvelle commission
2. Formation
3. Activités de la commission
4. Changement de période administrative

1. Nouvelle commission

Tout d'abord un grand merci pour leur travail aux membres de la commission d'aménagement en charge jusqu'à fin avril. Mai 2021, marque le début de la période administrative 2021-2026. Nouveauté, la commission d'aménagement, pour ce qui est des membres hors CC, a, pour la première fois fait l'objet d'une élection lors de l'Assemblée constitutive du 1^{er} juin.

La commission s'est ensuite constituée comme suit :

- M. Vincent Michellod, présidence,
- Mme Catherine de Sousa, vice-présidence,
- Mme Valérie Cottet, secrétaire,
- M. Nicolas Berset, membre,
- M. Louis Philipona, membre,
- Mme Fabienne Dietrich (CC), membre
- Mme Annelore Kleijer (CC), membre

Mme Kleijer, responsable du dicastère de l'aménagement du territoire, assure le lien entre le CC et la commission.

2. Formation

Dans le cadre des cours d'introduction 2021 pour les élus communaux, mis sur pied par l'Association des Communes Fribourgeoises, les membres de la commission ont eu l'opportunité de participer, en septembre 2021, aux modules de formation liés à l'aménagement du territoire. Les 3 heures dévolues à cette formation permirent surtout un survol rapide des nombreux thèmes liés à l'aménagement. Les références et indications délivrées sont potentiellement de nature à permettre les approfondissements nécessaires.

3. Activités de la commission

En 2021, la commission s'est réunie à trois reprises, les 09 mars, 31 mars et 06 juillet. Ci-après un bref aperçu de ces séances :

Séance du 09 mars 2021 :

L'objectif de cette séance, convoquée par le CC, visait à permettre au bureau d'urbanisme RWB :

- de présenter les 3 variantes de l'étude d'avant-projet, à savoir, sobre, moyenne et optimale ainsi que les estimations de coûts associées à ces variantes
- d'expliquer les choix opérés et informer sur les contraintes et bases légales sous-tendant l'élaboration des variantes.

Lors de cette séance les échanges entre les parties furent intenses. De facto, les nouvelles propositions émises par la CAM, bien que fort intéressantes et à priori pertinentes, ne respectaient pas strictement l'ensemble des normes et réglementations en vigueur. En finalité, décision fût conjointement prise de mener les approfondissements nécessaires afin d'examiner la recevabilité des possibles dérogations.

Séance du 31 mars 2021 :

Séance demandée par la CAM dans le but de clarifier un certain nombre de points avec le CC avant de mandater le bureau RWB pour la réalisation des futurs plans de détail.

Sur la base des propositions émises par la CAM lors de la séance du 09 mars, Mme de Sousa a proposé et développé une nouvelle variante, dite « variante CAM ». A notre sens, l'utilisation optimisée de l'espace à disposition pour détente et parcage à proximité du restaurant répond de manière plus adéquate aux besoins et attentes exprimés par la population. La commission adresse ses plus vifs remerciements à Mme de Sousa pour son engagement en la circonstance.

Séance du 06 juillet 2021 :

Séance convoquée par le CC, avec participation du bureau RWB, dans le but de préparer la future séance d'information à la population, spécifiquement dédiée à la présentation de l'étude de revalorisation centre village.

Le nouveau CC, préalablement informé, a pris position sur les différentes variantes lors de sa séance du 07 juin. Il s'est prononcé pour la variante 2 en notifiant divers points à prendre en compte.

Le bureau RWB :

- a pris note de la volonté manifeste de mettre l'accent sur la création d'une place de village quitte à réduire le nombre de places de parc disponibles,

- précise que d'éventuelles dérogations aux normes sont possibles sous réserve que l'autorité communale en assume la responsabilité,
- adaptera le projet en fonction des points notifiés et le soumettra au CC en vue de présentation à la population.

La CAM a également participé à la séance d'information sur le PDR (programme d'aménagement régional) destinée aux communes et organisée par l'ACV en date du 18 novembre.

4. Changement de période administrative

Avant clôture de la période administrative en cours, la commission a produit et transmis au CC, en date du 12 avril, un rapport intitulé « Revalorisation du centre village / Observations et prise de position de la CAM ». Ce rapport visait à délivrer un état des lieux actualisé des travaux de la commission sur l'étude d'avant-projet, ce afin de garantir une transmission sans perte de substance aux nouvelles autorités et aux membres de la future commission.

Le présent rapport a été soumis et validé par l'ensemble des membres de la nouvelle commission.

Pour la commission d'aménagement, le président.

Vincent Michellod

Rapport de la commission énergie et environnement 2021

1. Composition de la commission
2. Projets en cours
3. Articles dans le Granges.org
4. Manifestations

1. Composition de la commission

La fin de l'année 2020 et de la législature précédente ont vu la démission de deux membres. La commission a terminé à 5 membres. Les 3 dernières séances de cette commission ont été faites en visioconférence au vu de la situation sanitaire. Par la présente, je tiens encore à remercier tous les membres engagés lors de la législature précédente pour leur temps et leur participation à cette commission.

L'ancien Conseil communal a souhaité laisser la nouvelle législature lancer un appel général à candidature à toute la population de Granges. En date du 31 mai 2021, le Conseil communal a pu nommer 6 membres. Etant en charge de ce dicastère, je complète cette commission en tant que 7^{ème} membre et présidente. Les membres de cette commission sont :

- M. Rémi Descombes
- Mme Chloé Georges
- M. Olivier Jacquiard, vice-président
- Mme Martine Rebetez
- Mme Emilie Simon
- M. François-Xavier Verly, secrétaire

2. Projets en cours

L'année 2021 a été ponctuée de 7 séances, dont 4 avec la nouvelle composition. Les projets suivants ont été traités :

Parchets communaux et agriculture bio à Granges :

Depuis quelques années, la commission a lancé une analyse sur la mise en place d'une agriculture biologique sur les terrains de la commune. Une prise de contact avec le canton et Bio Suisse, ainsi que les acteurs directement concernés des parchets communaux, ont permis de leur présenter, lors d'une séance le 14 septembre 2021, le processus de reconversion en agriculture biologique. Tous nos agriculteurs étaient présents, ainsi que les membres du Conseil communal. La commission a également invité M. Michel Savoy, agriculteur à Attalens, et reconverti en agriculture biologique depuis une dizaine d'années. Il a pu échanger sa vision de la reconversion avec ces avantages et ces inconvénients et comment il a dû trouver des solutions, parfois difficile, pour y remédier. Les échanges lors de cette soirée furent très intéressants. Cette séance a permis de clôturer ce dossier fin 2021.

Le Biochar et gestion des forêts communales :

Début mai 2021, un jeune citoyen de Granges a questionné la commission concernant la gestion des tas de bois morts dans nos forêts et l'intérêt que pourrait avoir notre commune pour faire du biochar (charbon d'origine végétale obtenu par pyrolyse de biomasse des matières organiques d'origine diverse). La commission s'est tournée vers M. Patrick Rossier, chef du 4^e arrondissement forestier et M. Jacques Genoud,

garde forestier de triage pour notre commune, afin qu'ils viennent présenter la gestion des forêts communales et répondre sur l'intérêt du Biochar. Cette séance a eu lieu en 2022 en présence également de la CAM et du Conseil communal. Vous trouverez un article dans le granges.org sur le sujet.

Dossier sur la gestion des déchets :

Les années précédentes, plusieurs questions en lien avec la gestion des déchets et notre déchetterie ont été apportées lors de différentes séances de la commission. Mme Dietrich est venue faire une présentation du suivi de ce dossier aux membres de la commission.

Projets possibles d'investissements dans le photovoltaïque sur le territoire communal :

Monsieur Remi Descombes a lancé une analyse sur le potentiel d'investissement dans le photovoltaïque pour les toitures des bâtiments communaux. Ce dossier est en cours d'analyse en commission.

Autres projets :

Avec les nouveaux membres de cette législature, beaucoup de nouvelles idées de projets ont été discutées et sont en cours de réflexion et d'analyse depuis l'automne passé.

3. Articles dans le granges.org :

4 articles ont été publiés dans le granges.org en 2021 :

- En février : Véhicule électrique
- En mai : Compte rendu de la séance sur les subventions énergétiques des bâtiments
- En août : Présentation des membres de la commission
- En novembre : Mise en œuvre du développement durable dans les communes

4. Manifestations :

23 février 2021 : soirée d'information sur les subventions énergétiques des bâtiments. Cette séance a été organisée en visioconférence et a été suivie par une quarantaine de personnes des communes de la Basse-Veveyse.

17 septembre 2021 : Coup de Balai à Granges. Diverses discussions avec Oron ont été menées pour éventuellement faire une activité en commun, mais la décision fut de faire des manifestations séparées cette année.

Malgré une belle journée, la manifestation n'a pas amené beaucoup de participants, mais ces derniers ont apprécié cette matinée. Mme Aurore Cardis de Oliveira est venue présenter ses balades avec les chèvres. Les enfants ont été ravis de pouvoir promener les chèvres sur un petit parcours.

Pour terminer, je tiens à remercier tous les membres de la commission pour leur engagement, le travail fourni pour le suivi des dossiers et la prise des PV.

Annelore Kleijer, Présidente